



Droit de viste sur demi-frères

Par **anna57**, le **04/11/2014** à **17:57**

Bonjour en conflit avec ma mère, elle me menace de m'empêcher de voir mes demi-frères (15 et 6 ans). J'ai décidé de quitter officiellement la maison et de demander un droit de visite sur mes frères. Le problème c'est que je suis étudiante, sans permis et sans travail. Je voudrais pouvoir les voir en personnes sans la présence de ma mère ni de mon beau-père afin qu'ils me parlent librement. Je corresponds souvent avec l'ainé en secret. Il m'a avoué qu'il arrivait que ma mère l'espionne pour ne pas qu'il parle de notre situation familiale. Y a t'il une solution?

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **18:24**

Bonjour,

La loi ne vous reconnait aucun droit de visite et encore moins d'hébergement.

Par contre la loi reconnait à l'enfant le droit d'entretenir des relations avec sa fratrie ou ses grands parents.

Vous devrez donc passer par la case "justice" pour obtenir un droit de visite, en outre sans les parents.

L'assistance d'un avocat est obligatoire pour agir devant le juge aux affaires familiales.

Par **anna57**, le **04/11/2014** à **22:22**

Je suis au courant des difficultés. Désolé si je me suis mal exprimé mais je voulais juste savoir comment cela s'organisait. Je veux juste pouvoir prendre des nouvelles et les voir mais

en raison de ma situation je ne pourrais ni les héberger ni même les accueillir. Mes frères vont déjà avoir du mal à surmonter mon départ et je ne veux pas leur imposer un stress supplémentaire en plus.